

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

•

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 015-253/11/CC

■ Aménagement de la promenade piétonnière du Parc du Bocage - avenue Engelskirchen à Plan-de-Cuques. Approbation d'une autorisation de programme et d'une convention de participation financière avec la commune de Plan-de-Cuques.

DEPDSEA 11/5299/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'avenue Engelskirchen est une voie communautaire qui longe le parc urbain du Bocage à Plan-de-Cuques. Le trottoir existant, planté d'oliviers centenaires, est revêtu d'un sol stabilisé. Compte tenu, d'une part, des problèmes d'entretien que cela impose et, d'autre part, du nombre croissant de promeneurs et de sportifs empruntant cet itinéraire, la commune a décidé de faire procéder à la mise en œuvre d'un revêtement en béton désactivé de couleur claire et d'aménager la continuité de ce cheminement piéton, le long de la voie départementale RD 44f, jusqu'à l'esplanade de La Pérouse réalisée en 2008 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Afin, d'assurer la prise en compte des objectifs de la Ville de Plan-de-Cuques, tendant d'une part à améliorer la sécurité des usagers et, d'autre part, de permettre le financement d'un projet de qualité, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adopté des règles de cofinancement des travaux. L'application de ces règles est explicitée dans la convention ci-annexée.

Le montant global de l'opération s'évalue, sur la base du projet, à 1 300 000 euros HT, soit 1 554 800 euros TTC, répartis comme suit:

- Part Ville1 227 000 euros.
(La Ville de Plan-de-Cuques assurant le financement de la totalité de la TVA)
- Part M.P.M..... 73 000 euros

Cette évaluation est établie sur la base du projet technique en valeur avril 2010.

Afin que la dévolution et la réalisation des travaux d'aménagement de la promenade piétonnière du parc du Bocage, qui intéressent à la fois la ville de Plan-de-Cuques et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des prestations, il est nécessaire que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par une seule collectivité.

Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage unique est assurée par la Ville de Plan-de-Cuques.

La part de financement prise en charge par M.P.M. sera mobilisée par voie de participation financière, dans les conditions précisées à l'article 5 de la convention.

L'opération se développe du sud-ouest au nord-est depuis l'avenue Engelskirchen vers le rond point Sarnico et la voie départementale RD 44f, jusqu'au rond point des Oliviers, au droit de l'esplanade de La Pérouse.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Elle comprend les travaux suivants :

- aménagement des trottoirs en promenade piétonne arborée,
- réfection du revêtement du trottoir de l'avenue Engelskirchen,
- mise en place de mobilier urbain, barrières, potelets, corbeilles, bancs
- signalisation verticale
- plantation de végétaux

Les travaux faisant l'objet d'un financement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sont les suivants :

- travaux de revêtement du trottoir situé entre l'avenue Engelskirchen et le Parc du Bocage, sur une surface de 600 m² environ, en béton désactivé,
- entourage d'arbres en béton poreux.

Travaux restant de compétence Ville :

- aménagement des trottoirs en promenade piétonne arborée longeant la voie départementale RD 44f,
- mise en place de mobilier urbain, barrières, potelets, corbeilles, bancs,
- signalisation verticale,
- plantation de végétaux

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Désignation des prestations	Part M.P.M. Hors TVA	Part Ville (Euros TTC)	Coût total estimé (Euros TTC)
Aménagement d'une promenade piétonnière au Parc du Bocage à Plan-de-Cuques	73 000	1 481 800.00	1 554 800.00

La participation financière prévisionnelle à verser à la Ville de Plan-de-Cuques par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'élève donc à 73 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement d'une promenade piétonnière entre l'avenue Engelskirchen et le parc du Bocage sur la commune de Plan-de-Cuques,
- Qu'il convient de créer et d'affecter une Autorisation de Programme d'un montant de 73 000 euros,
- Qu'il est nécessaire d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvée la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'aménagement d'une promenade piétonnière entre l'avenue Engelskirchen et le parc du Bocage sur la commune de Plan-de-Cuques, d'un montant de 73 000 euros.

Article 2

Est approuvée la convention de participation financière ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitif 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole –Nature 20417– Fonction 822 – Sous-Politique C310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011